

**Zeitschrift:** Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 88 (1974)

**Heft:** 1

**Rubrik:** Miscellanea

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

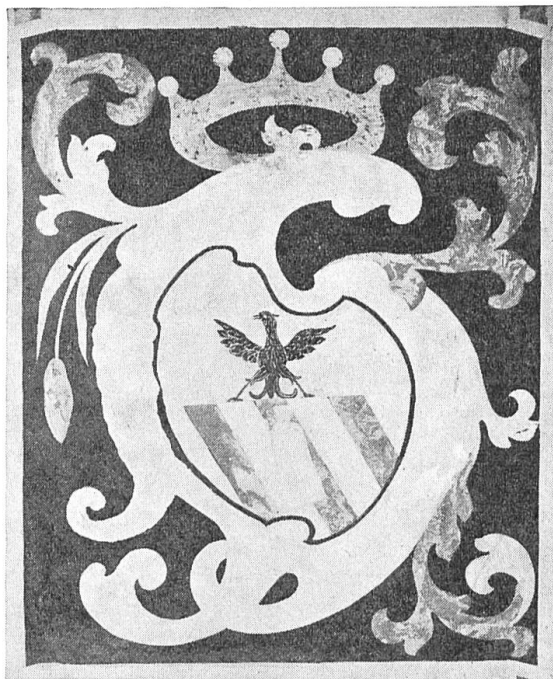


Fig. 29. Sacchi



30. Sacchi-Nemours

quella dei Sacchi, già descritta, lavorata a mosaico su di un pavimento nel castello di Frassinello, risulta : *d'oro al leone di nero coronato dello stesso, linguato ed armato di*

*rosso, con la banda di rosso caricata di tre gigli d'argento.* Il mosaico, di cui nella figura, è del secolo XIX.

(Da seguire)

## Miscellanea

### Souvenirs héraldiques et militaires de la famille de Franchet de Rans.

On a prétendu que les Franchet, qui apparaissent à la fin du XV<sup>e</sup> siècle dans la région pontissalienne, seraient d'origine savoyarde ou suisse (cantons de Fribourg ou du Valais). L'un d'eux, Claude Franchet, bourgeois et maire de Pontarlier, après avoir augmenté le patrimoine hérité de ses ancêtres de vastes domaines qui débordent largement sur le proche Comté de Neuchâtel, obtient en 1551 des lettres d'anoblissement de l'empereur Charles-Quint, portant concession d'armoiries ainsi décrites : « *une tête de cheval coupée d'argent, adextrée, lampassée de gueules, dans un champ d'azur, avec un casque ouvert et une tête de cheval d'azur pour cimier, l'écu entouré de lambrequins de couleur d'azur et d'argent* ». Près de deux siècles plus tard, Charles-Ignace-Esprit Franchet (1681-1757), conseiller au Parlement de Besançon, fait

ériger ses terres comtoises de Rans et Ranchot en marquisat (lettres patentes d'août 1745). Son petit-fils Charles-Joseph de Franchet de Rans (1772-1827), garde du Corps du Roi de 1811 à 1815 et dernier mâle de sa famille, négligera de reprendre le titre de marquis à la mort de son frère Pierre-Philippe (1766-1825)<sup>1</sup>.

Nous devons à l'obligeance du commandant Henri de Faget de Casteljaud, dont la bisaïeule était la fille unique de Charles-Joseph de Franchet de Rans, épouse du comte de Jouffroy d'Abbans<sup>2</sup>, la communication de quelques rares souvenirs du dernier des Franchet :

— un ex-libris armorié, déjà décrit par Jules Gauthier et Roger de Lurion, *Marques de bibliothèques et ex-libris franc-comtois*, Besançon, 1894, p. 44 : « sur une console Louis XV soutenue d'une banderole : EX BIBLIOTHECA D. D. FRANCHET, un écu ovale : *d'azur à la tête de cheval d'argent, avec couronne de marquis et*



Fig. 1

deux chevaux pour supports»; cet ex-libris est attribué par les deux auteurs susnommés à Charles-Ignace-Esprit, premier marquis de Franchet de Rans (fig. 1).

— trois décorations provenant de Charles-Joseph de Franchet de Rans :

– croix de chevalier de l'Ordre franc-comtois de Saint-Georges, dans lequel il fut admis en 1816. C'est vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle que l'écuyer Philibert de Molans, du bourg de Rougemont, réunit les membres les plus illustres de la noblesse comtoise en une confrérie dite de Saint-Georges, qui subsista jusqu'à la Révolution de 1830. Auguste Castan, son historien (*Les origines de la chevalerie franc-comtoise de Saint-Georges*, Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1883) a reproduit la décoration des chevaliers qui représente un petit saint Georges d'or suspendu à un ruban bleu, et dont il souligne la rareté (fig. 2);

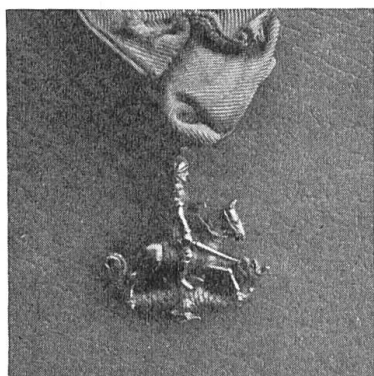


Fig. 2



Fig. 3

– croix de chevalier de Malte 1779;  
– croix de chevalier de Saint-Louis (1814), sanctionnant dix années au moins de services militaires.

Nous renonçons à décrire ces deux dernières décorations qui sont bien connues de tous.  
*Robert Genevoy.*

<sup>1</sup> La généalogie de la famille Franchet a été publiée par Sylvain PIDOUX DE LA MADUERE dans la première série de ses *Notices généalogiques*, p. 120 et ss.

<sup>2</sup> Charles-Joseph-Ferdinand, comte de Jouffroy d'Abbans (1820-1903), épousa en 1848 Marie-Philippine-Alix de Franchet de Rans (1831-1918), dernière héritière du nom de Franchet. Sur leur tombe, au cimetière d'Abbans-Dessous (Doubs), sont sculptées leurs armes : Jouffroy : *fascé d'or et de sable de six pièces, la première de sable chargée de deux croisettes d'argent* Franchet : *d'azur à la tête de cheval d'argent sans bride, lampassée de gueules*. (fig. 3)

### Cinéma et télévision

Cinéma et télévision font souvent passer devant nos yeux des films historiques sur le Moyen Age. Hélas! il est de règle que ces reconstitutions soient bien peu conformes à ce que devait être la réalité de l'époque. Ceux qui s'intéressent à l'héraldique du Moyen Age ont tendance à bondir de leur fauteuil devant les extravagantes erreurs d'armoiries qu'on leur montre.

Leur réflexe d'hommes de science est de s'indigner. Il a semblé à l'Académie Internationale d'Héraldique qu'il fallait réagir autrement et, en son nom, j'ai écrit à M. Arthur Conte, alors président-directeur général de l'O.R.T.F. la lettre ci-dessous à laquelle il a

bien voulu répondre comme on le verra plus bas.

Cette réponse est satisfaisante et j'espère qu'elle ne restera pas une simple politesse mais se traduira par d'utiles consultations.

L. Jéquier.



**Académie internationale d'héraldique**

Président : Léon Jéquier  
5, rue Robert-de-Traz, 1206 Genève

Monsieur Arthur Comte  
Président de l'Office de Radiodiffusion  
et Télévision française  
116, avenue du Président-Kennedy  
F - 75016 - Paris  
1206 Genève, le 7 mars 1973  
5, rue Robert-de-Traz

Le président

Monsieur le Président,

Plusieurs membres de l'Académie Internationale d'Héraldique, en France et dans les pays limitrophes ont vu la série de films tirés du roman de Maurice Druon Les Rois maudits. Tous ont été étonnés des libertés que le réalisateur de cette grande fresque historique a prises avec la réalité de l'époque qu'il voulait représenter et de l'abondance des erreurs dans la reconstitution du mode de vie, du mobilier, des vêtements et des insignes. Permettez-moi de vous en citer quelques-unes qu'il eût été facile d'éviter :

— don du globe crucigère au roi de France alors que jamais roi capétien n'a eu de globe en main : c'était même une caractéristique de la symbolique royale française ;

— port de couronnes des princes capétiens cadets : Louis XI se formalisera bien plus tard que le duc de Bretagne prenne de son propre mouvement une telle couronne ;

— port de grands écus armoriés sur les tuniques de chevaliers ;

— armes écartelées France-Angleterre pour des rois d'Angleterre avant 1340 ;

— cimiers ridiculement petits sur des casques lors de la présentation d'un tournoi.

Comme l'O.R.T.F. aura probablement à nouveau l'occasion de réaliser des films dont l'action se passe au Moyen Age, je viens par la présente vous offrir les services des membres de notre académie pour conseiller les réalisateurs et leur éviter des erreurs trop flagrantes. Si vous daignez recourir à nos services, je suis à votre disposition pour vous indiquer dans chaque cas lequel de nos membres pourrait vous être le plus utile. Parmi nos membres français, nous avons l'honneur de compter M. J. Meurgey de Tupigny, conservateur en chef honoraire aux Archives nationales, M. Y. Metman, conservateur aux Archives nationales, chef du service des sceaux, M. Francis Salet, conservateur du Musée de Cluny, M. J. Tricou, conservateur du Cabinet des médailles de Lyon.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Léon Jéquier.

Délégation générale à la  
production télévisée

Paris, le 20 mars 1973

Le Délégué Général  
Monsieur le Président,

M. Arthur Comte, président-directeur général de l'O.R.T.F., a bien reçu votre lettre du 7 mars et m'a chargé de vous remercier de l'intérêt que vous portez aux réalisations de la télévision française.

Pour répondre à vos critiques concernant Les Rois maudits, je peux vous assurer que les réalisateurs mettent un point d'honneur à éviter les erreurs historiques dans les dramatiques qu'ils tournent pour la télévision. Cependant étant donné la difficulté de reconstituer exactement le mode de vie, le mobilier, les vêtements d'une époque, je reconnais que des inexactitudes peuvent se glisser dans certaines émissions.

C'est pourquoi je prends bonne note de votre aimable proposition de collaboration. Je vais d'ailleurs faire savoir aux responsables des services de production qu'ils peuvent s'adresser à votre académie pour obtenir des conseils de caractère historiques lorsqu'ils se heurtent à des problèmes de cette sorte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Xavier LARERE.

**Internationale Chronik — Chronique internationale**

**Internationaler Kongress für genealogische und heraldische Wissenschaften von 8. bis 13. September 1974 in München**

Der Internationale Kongress für genealogische und heraldische Wissenschaften 1974 wird in München vom 8. bis 13. September 1974 stattfinden. Er beginnt mit dem Begrüßungsabend am 8. September im Münchner Künstlerhaus am Lenbachplatz und mit der Eröffnungsfeier am 9. September um 9 Uhr morgens in der Kongresshalle des Münchner Ausstellungsgeländes an der Theresienhöhe.

Das wissenschaftliche Programm umfasst etwa 80 Vorträge — zum Teil auch in französischer oder englischer Sprache — aus genealogischen und heraldischen Teilgebieten. Die Sektionen

in Genealogie sind: Methodik, Quellen, Hilfsmittel, Historische Genealogie und Soziologische Genealogie; in Heraldik: Grundfragen-Figurenkunde, Geschichte der Heraldik-Quellen, Staats- und Kommunalwappen, Wappenrecht, Wappenkunst, Sphragistik, Insigniologie und Vexillologie. Über 30 Fachleute aus dem Ausland haben bereits Beiträge zugesagt. Etwaige weitere Beiträge können bis spätestens 15. März beim Generalsekretär für Genealogie Dr. Heinz F. Friedrichs, D-6000 Frankfurt a. Main 50, Dehnhardtstrasse 32, oder beim Generalsekretär für Heraldik Jürgen Arndt, D-1 Berlin 38, Borussenstrasse 18, angemeldet werden. Die Vorträge finden in den Sälen des Münchner Messezentrums im Ausstellungsgelände an